

**Déclaration de manifestation publique en salle
(hors locaux communaux)**

Articles 18 et 19 du règlement de police relatif aux attroupements, cortèges
et manifestations

**A introduire auprès de la Ville de Herstal au moins 30 jours avant la
date de la manifestation**

Partie I à remplir par le déclarant

1. Coordonnées du déclarant :

A - Personne physique

Données personnelles :

Nom :

Prénom :

Sexe :

État civil :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Téléphone :

G.S.M. :

E-mail :

Lieu de résidence :

Rue :

Numéro : Boîte : C.P. : Ville : Pays :

Le cas échéant, nom de l'association de fait pour laquelle la personne physique agit :

.....

Partie I à remplir par le déclarant

B - Personne morale

Données personnelles de responsable de la société :

Nom :

Prénom :

Sexe :

État civil :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Téléphone :

G.S.M. :

E-mail :

Lieu de résidence :

Rue :

Numéro : Boîte : C.P. : Ville : Pays :

-Données de l'entreprise :

Nom de l'entreprise : Forme juridique :

Numéro de T.V.A. :

Siège social de l'entreprise:

Rue :

Numéro : Boîte : C.P. : Ville : Pays :

Partie I à remplir par le déclarant

2. Renseignements concernant la manifestation :

Intitulé :

Description des activités proposées :
.....
.....
.....

Nombre de personnes attendues :

Date et heure de début :

Date et heure de fin :

Lieu :

Date et signature du déclarant :

Partie II réservée à l'Administration/Police :

Déclaration requise par le règlement de police relatif aux attroupements, cortèges et manifestations en ses articles 18 et 19.

Service traitant : SSSP

Agent en charge du dossier :

Date de réception de la déclaration :

Transmis aux services ci-après le :	
Police	Avis reçu le :
Environnement	Avis reçu le :
Urbanisme	Avis reçu le :
Services Généraux	Avis reçu le :

Les avis sont joints en annexe au dossier.

Conclusions du service SSSP :

Date et signature :

Communications :

Copie de la présente a été transmise :

Au demandeur le

Aux services de Police le

Au service Environnement le :

Au service Urbanisme le :

Aux services Généraux le